



Délibération
FINANCES/JG

Envoyé en préfecture le 07/04/2022

Reçu en préfecture le 07/04/2022

Affiché le



ID : 017-211704150-20220331-2022_27AFFBP21-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 31 MARS 2022

2022 – 27 AFFECTATION DES RESULTATS 2021 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES GOLF ET SITE SAINT-LOUIS

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 29

DRAPRON Bruno, BARON Thierry, BERDAI Ammar, CALLAUD Philippe, CAMBON Véronique, CHEMINADE Marie-Line, CREACHCADEC Philippe, TERRIEN Joël, TOUSSAINT Charlotte, TORCHUT Véronique, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, BUFFET Martine, CARTIER Nicolas, CHANTOURY Laurent, DEBORDE Sophie, JEDAT Günter, DEREN Dominique, EHLINGER François, ARNAUD Dominique, ROUDIER Jean-Pierre, MACHON Jean-Philippe, CHABOREL Sabrina, DIETZ Pierre, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre, BETIZEAU Florence, CATROU Rémy

Excusés ayant donné pouvoir : 5

DAVIET Laurent à CHANTOURY Laurent, GUENON Delphine à CAMBON Véronique, PARISI Evelyne à BERDAI Ammar, VIOLLET Céline à ROUDIER Jean-Pierre, ROUSSAUD Barbara à BETIZEAU Florence

Absent excusé : 1

DELCROIX Charles

Secrétaire de séance : BARON Thierry

Date de la convocation : 24/03/2022

Date d'affichage : 07 AVR. 2022

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu les Instructions Budgétaires et Comptables M14 et M4,

Vu la délibération précédente de ce même conseil municipal relative à l'approbation des comptes administratifs 2021 du Budget Principal et des Budgets Annexes « Golf » et « Site Saint-Louis »,

Considérant qu'à l'issue de l'exercice budgétaire, il appartient à l'assemblée délibérante de décider de l'affectation du résultat d'exploitation du Budget Principal et des budgets annexes,

Considérant les résultats constatés aux Comptes Administratifs de l'exercice 2021 et résumés dans les tableaux joints,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 17 mars 2022,



Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer :

- Sur les affectations des résultats telles que détaillées dans les tableaux joints à la présente délibération.

Résultat exercice 2021 et affectation BUDGET PRINCIPAL	
M14	
Fonctionnement	2021
Dépenses mandatées	31 899 010,50
Recettes réalisées (dont les cessions immo.)	35 740 373,08
Résultat de fonctionnement N	3 841 362,58
<i>Résultat N-1 (reporté)</i>	3 433 006,16
Excédent de fonctionnement cumulé	7 274 368,74
Excédent de fonctionnement cumulé du BUDGET SIVU Saintes Cognac	2 975,90
Excédent TOTAL de fonctionnement cumulé (A)	7 277 344,64
Investissement	2021
Dépenses mandatées	11 542 197,23
Recettes réalisées	11 926 752,29
Résultat d'investissement N	384 555,06
<i>Solde d'investissement N-1 (reporté)</i>	<i>-2 113 744,66</i>
Solde exécution investissement cumulé	-1 729 189,60
Solde exécution investissement du BUDGET SIVU Saintes Cognac	4 469,66
Solde TOTAL exécution investissement cumulé (B)	-1 724 719,94
Fond de roulement fin exercice = (A) + (B)	5 552 624,70
Restes à réaliser (investissement)	2021
Dépenses	1 080 749,52
Recettes	1 834 768,33
Solde RAR (C)	754 018,81
Solde net investissement (besoin de financement) (D)=(B)+(C)	-970 701,13
Résultat de clôture	6 306 643,51
Affectation du résultat	2021 vers 2022
Résultat de fonctionnement à affecter (A)	7 277 344,64
Affectation en réserve (compte 1068) (-D)	2 727 226,13
Affectation en report de fonctionnement (compte 002)	4 550 118,51
Report d'investissement (compte 001) (B)	-1 724 719,94
Surplus d'affectation intégré au 1068	1 756 525,00



Résultat exercice 2021 et affectation BUDGET GOLF	
M4	
Fonctionnement	2021
Dépenses mandatées	584 265,01
Recettes réalisées	584 265,01
Résultat de fonctionnement N	0,00
<i>Résultat N-1 (reporté)</i>	41 508,06
Excédent de fonctionnement cumulé (A)	41 508,06
Investissement	2021
Dépenses mandatées	27 830,80
Recettes réalisées	71 083,87
Résultat d'investissement N	43 253,07
<i>Solde d'investissement N-1 (reporté)</i>	69 437,95
Solde exécution investissement (B)	112 691,02
Fond de roulement fin exercice	154 199,08
Restes à réaliser (investissement)	2020
Dépenses	48 309,69
Recettes	0,00
Solde RAR (C)	-48 309,69
Solde net investissement (besoin de financement) (D)=(B)+(C)	64 381,33
Résultat de clôture	105 889,39
Affectation du résultat	2020 vers 2021
Résultat de fonctionnement à affecter (A)	41 508,06
Affectation en réserve (compte 1068) (-D)	0,00
Affectation en report de fonctionnement (compte 002)	41 508,06
Report d'investissement (compte 001) (B)	112 691,02



Résultat exercice 2021 et affectation BUDGET SITE SAINT LOUIS	
M14	
Fonctionnement	2021
Dépenses mandatées	6 370 335,67
Recettes réalisées	6 370 335,67
Résultat de fonctionnement N	0,00
<i>Résultat N-1 (reporté)</i>	607 197,19
Excédent de fonctionnement cumulé (A)	607 197,19
Investissement	2021
Dépenses mandatées	7 451 508,80
Recettes réalisées	7 399 860,20
Résultat d'investissement N	-51 648,60
<i>Solde d'investissement N-1 (reporté)</i>	<i>-106 831,30</i>
Solde exécution investissement (B)	-158 479,90
Fond de roulement fin exercice	448 717,29
Restes à réaliser (investissement)	2020
Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Solde RAR (C)	0,00
Solde net investissement (besoin de financement) (D)=(B)+(C)	-158 479,90
Résultat de clôture	448 717,29
Affectation du résultat	2020 vers 2021
Résultat de fonctionnement à affecter (A)	607 197,19
Affectation en réserve (compte 1068) (-D)	-158 479,90
Affectation en report de fonctionnement (compte 002)	448 717,29
Report d'investissement (compte 001) (B)	-158 479,90



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité ces propositions.

Pour l'adoption : 25

Contre l'adoption : 4 (BENCHIMOL-LAURIBE Renée, BETIZEAU Florence en son nom et celui de ROUSSAUD Barbara, CATROU Rémy)

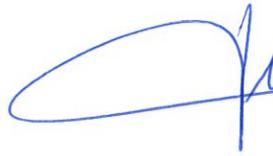
Abstentions : 5 (ARNAUD Dominique, DEREN Dominique, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean-Pierre en son nom et celui de VIOLLET Céline)

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.

Pour extrait conforme,

Le Maire,




Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.